

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR  
Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

Arrêté DJSR n° 59 /2021

**LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

VU le Code de l'Education,

VU le Code de la Recherche,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n° 2006-781 en date du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DELORT, Directrice Opérationnelle IDEX, à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les conventions de stage des formations incubées dans l'IDEX.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DELORT à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les documents suivants :

- lettres d'admission des étudiants et étudiantes dans les formations incubées dans l'IDEX
- demande d'annulation des inscriptions administratives dans les formations incubées dans l'IDEX
- clôture des quittances Apogée dans les formations incubées dans l'IDEX
- aménagement de la scolarité des étudiants et étudiantes à statut particulier dans les formations incubées dans l'IDEX
- arrêtés de nomination de jury pour les diplômes des formations incubées dans incubées dans l'IDEX

**ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DELORT à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les documents suivants :

- Contrats de recrutement des vacataires d'enseignement intervenant dans les formations incubées dans l'IDEX
- Etat liquidatifs de paiement des heures complémentaires d'enseignement des personnels permanents et vacataires intervenant dans les formations incubées dans l'IDEX

**UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

*Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire*

**ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DELORT à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les devis des frais d'inscriptions, dans les formations incubées dans l'IDEX, demandés par les étudiants et étudiantes dans le cadre de Bourse ou de Visa étudiant.

**ARTICLE 5 :**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il abroge l'arrêté n°199/2020 du 10/07/2020 et sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction Juridique Statutaire et Réglementaire d'Université Côte d'Azur.

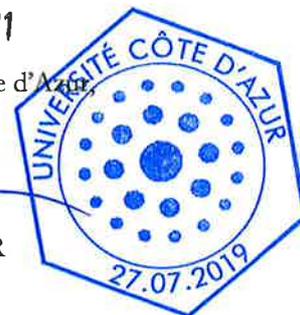
**ARTICLE 7 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le **29 AVR. 2021**

Le Président d'Université Côte d'Azur

  
**Jeanick BRISSWALTER**



Copie :

M. le Recteur

M. le Directeur Général des Services

M. l'Agent Comptable

Mme la Directrice des Affaires Financières

Intéressée